



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-59689>

Département(s) de publication : 13

Annonce n° 24-59689

Services

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Ville de Marseille

Correspondant : MME Tiphany LOURY

Adresse : Hôtel de Ville Quai du Port,F, 13233 MARSEILLE

Coordonnées :

Courriel : Guichetdmp@marseille.fr

Section 2 - Description du marché

Objet du marché : La présente consultation a pour objet l'élaboration d'une étude de faisabilité relative au projet de valorisation des eaux de pluies du parc Longchamp, grâce à : - L'installation d'un système de récolte des eaux de ruissellement du jardin du plateau et de toitures du Muséum d'Histoire Naturelle et du Palais des Beaux-Arts, - Le réemploi de la citerne historique du Parc Longchamp en cuve de filtration et de stockage de ces eaux, - L'installation d'un système de redistribution de ces eaux pour différents usages du parc (arrosage et agrément).

Lieu d'exécution : Les prestations sont réalisées dans les locaux du titulaire du marché. Ce dernier devra également se rendre sur site, dans les locaux de la ville de Marseille ou de ses partenaires.

Section 3 - Caractéristiques du marché

Caractéristiques principales : Le présent marché est un accord-cadre mono-attributaire qui s'exécute en partie à bons de commande par l'émission de bons de commande, en application des articles R2162-1 à 6 et R2162-13 et 14 du Code de la commande publique et en partie au forfait. Les prestations qui s'exécutent au forfait concerne l'« Étude de faisabilité relative au projet de valorisation des eaux de pluies du parc Longchamp et de rénovation de la citerne historique » (poste1). Les prestations qui s'exécutent à bons de commande concernent les prestations du poste 2 « Accompagnement de la commune ». Concernant la partie à bons de commande, le présent marché est conclu sans montant minimum et avec un montant maximum de 16 000 euro(s) HT sur la durée totale du marché (c'est-à-dire hors prestations forfaitaires). Le marché comporte 2 postes : - Poste 1 : Étude de faisabilité relative au projet de valorisation des eaux de pluies du parc Longchamp et de rénovation de la citerne historique (forfait) Ce poste se décompose en 3 phases : - Phase 1 : Diagnostic de la gestion de l'eau pluviale - Phase 2 : Établissement d'une proposition d'aménagement de gestion de l'eau pluviale, - Phase 3 : Programme de récupération, de filtration, de stockage et de redistribution des eaux de pluie.

Le contenu de ces 3 phases est détaillé à l'article II du présent document. - Poste 2 : Accompagnement de la commune (Prix Unitaire) La partie à prix unitaire est relative à des interventions et des réunions supplémentaires à celles prévues dans la partie forfaitaire. Le processus d'élaboration de l'étude de faisabilité doit aboutir à un programme de récupération, de filtration, de stockage et de redistribution de tout ou partie des eaux de pluie du parc.

Section 5 - Conditions relative au marché

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'entrepreneurs, de fournisseurs ou de prestataires de services : Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché. Lors de la remise de la candidature et de l'offre, la forme juridique du groupement est laissée à la libre appréciation des candidats. Le groupement pourra prendre la forme soit d'un groupement conjoint, soit d'un groupement solidaire. Quelle que soit la forme juridique du groupement retenue par les candidats, la composition du groupement devra être détaillée. Cependant, en cas de groupement, l'architecte sera désigné comme le mandataire du groupement. Par ailleurs, si le groupement ne désigne pas de mandataire, c'est le premier des co-traitants qui sera mandataire. Ce mandataire représentera l'ensemble des membres du groupement vis-à-vis de l'acheteur et coordonnera les prestations des membres du groupement.

Les candidatures et les offres seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés.

Section 7 - Critères d'attribution

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif)

Section 8 - Mode de passation du marché

Type de procédure : procédure adaptée

Section 10 - Conditions de délai

Date limite de réception des offres : 17/06/2024 à 16:00

Délai minimum de validité des offres : 4 mois à compter de la date limite de réception des offres.

Section 11 - Autres renseignements

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice : 23_4196

Renseignements complémentaires : Il n'est pas prévu de visite sur site. Toutefois, le site étant librement accessible au public, les opérateurs peuvent s'y rendre à leur guise.

Section 12 - Adresses complémentaires

Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus :

Coordonnées :

Adresse internet : <https://mpe.mairie-marseille.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=514978&orgAcronyme=a2z>

Date d'envoi du présent avis à la publication : 23/05/2024